

**COMPTE RENDU**

**DES CONSEILS PORTUAIRES**

**DU 4 JUIN 2022**

**PRESENTS :**

**Conseil Portuaire du Linkin**

CUVILLIER Yannick	Adjoint au Maire
MANGEL Camille	Président de l'Association des Plaisanciers du Linkin
GUERIN Jean-Yves	Représentant des usagers
HAUSSONNE Jean-Marie	Représentant des usagers
VERNOUX Francine	Représentante des usagers
GALHAUT Didier	Représentant des professionnels de la pêche

**Conseil Portuaire de Ploumanac'h**

LÉON Erven	Maire de Perros-Guirec
GUEGAN Yannick	Président Association des Plaisanciers de Ploumanac'h
LE MEUR Jean-Charles	Représentant des usagers
PASQUIERS Franck	Représentant des usagers
TASSEL Bernard	Représentant des usagers
LE VERGE David	Représentant des professionnels de la pêche

**Représentant du Personnel Portuaire**

PIEPERS Arnaud	Responsable des Ports
----------------	-----------------------

**Assistaient également à la réunion :**

CLAVEAU Vincent	Directeur Général Adjoint des Services
LOCATELLI Thierry	Conseiller Municipal

**ABSENTS EXCUSES :**

M. Le Représentant	Direction Départementale des Territoires et de la Mer
M. Le Représentant	CCI
GEFFROY Erwan	Représentant de la société Armor Navigation
COLIN Yann	Président de la Société des Régates
LE BANNER Benoît Breiz	Représentant des professionnels du nautisme, Nauti-
LEMERCIER Frédéric	Représentant des professionnels du nautisme, Bretagne Marine
DRONIOU Marie-Louise	Conseillère Départementale

## ORDRE DU JOUR

1. Budget supplémentaire 2022
2. Questions diverses

Yannick Cuvillier salue l'Assemblée et demande s'il y a des remarques par rapport au dernier compte-rendu des Conseils Portuaires.

N'ayant aucune remarque, Yannick Cuvillier indique que le compte-rendu des Conseils Portuaires est adopté. Il donne la parole à Arnaud Piepers pour présenter le premier point de l'ordre du jour : le budget supplémentaire 2022 des ports.

### **1. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2022**

Voir annexe ci-jointe

#### ➤ **Section de fonctionnement**

##### - *Dépenses budget supplémentaire :*

- Charges à caractère général : 6 242 €.

Somme ajoutée pour couvrir la location annuelle d'un véhicule léger pour le service des ports, suite à la déclaration « hors service » de l'ancien véhicule (Renault Berlingo).

- Charges de gestion courante : -2 000 €, il s'agit d'une opération comptable à la demande de la Trésorerie : transfert aux « dotations aux provisions »
- Dotations aux provisions : 2 700 € : 2 000 € basculé des Charges de gestion courante (admission en non-valeur) et 700 € qui fait partie de l'équilibrage suite à l'affectation des résultats N-1
- Dépenses imprévues : 5 463 € qui fait partie de l'équilibrage suite à l'affectation des résultats N-1 et réserve pour des futures dépenses non prévisibles.

##### - *Recettes budget supplémentaire :*

- Produits exceptionnels : 27 405 € : produits des ventes de l'ancienne grue (20 000 €), le véhicule Renault Master et le chariot élévateur.

#### ➤ **Section d'investissement**

##### - *Dépenses budget supplémentaire :*

- Immobilisations incorporelles : dépense 16 000 € pour l'étude d'agitation du bassin à flot. Etude pour avoir un référentiel pour la refonte de pontons ou d'autres infrastructures.
- Immobilisation en cours : 29 179,43 €, il s'agit d'un équilibrage d'écriture, solde comptable suite à la réception de la subvention DETR pour l'Embarcadère Colonel Philippe Milon.
- Dépenses imprévues : 10 000 €, il s'agit également d'un équilibrage d'écriture suite à l'affectation des résultats N-1.

##### - *Recettes budget supplémentaire :*

- Dotations fonds divers et réserves, FCTVA : 105 334,92 €, il s'agit de l'affectation des résultats de l'excédent de fonctionnement 2021

- Emprunts et dettes : -339 398,38 € qui correspondent à la régularisation de l'emprunt d'équilibre réalisé au Budget Prévisionnel et Décision Modificative du mois d'avril (travaux sur les pontons).
- Subventions investissement : 170 000 €, il s'agit de la DETR, Subvention de l'Etat pour l'embarcadère Colonel Philippe Milon de Trestraou.
- Dotations aux amortissements : 15 000 €, il s'agit d'un ajustement comptable.

➤ **Récapitulatif Budget Supplémentaire 2022**

Budget supplémentaire 2022

Section de fonctionnement : dépenses et recette, 27 405 €

Budget supplémentaire 2022

Section de fonctionnement : dépenses et recette, 1 368 744,54 €

Le budget est voté à l'unanimité.

Yannick Cuvillier fait également la présentation de délibérations pour le prochain Conseil Municipal.

- **Budget des ports - durées d'amortissement des immobilisations**

Mettre à jour la délibération N°2022-84-7.1 du Conseil Municipal du 14 avril 2022 en ajoutant les biens inscrits à l'article 2135 « installations générales, agencements, aménagements des constructions », délibération qui annule et remplace toutes les délibérations antérieures relatives à l'amortissement.

Les biens dits de faible valeur acquis pour un montant inférieur à un seuil déterminé par la collectivité (500 € H.T. pour la Ville de Perros-Guirec) et qui sont comptabilisés en section d'investissement, sont amortis en une année.

- **Demande de mise en place d'une convention de souscription avec la fondation du patrimoine Délégation Régionale de Bretagne dans le cadre des travaux d'entretien sur le bateau Aimée Hilda**

Le canot Aimée Hilda va bientôt sortir du chantier. Les travaux relatifs à l'entretien-restauration peuvent faire l'objet d'une convention de souscription menée par la Fondation du Patrimoine. La souscription sera lancée durant l'été 2022 et prendra fin de manière prévisionnelle à l'automne 2022. L'ensemble des dons bénéficieront à l'opération de rénovation de ce patrimoine navigant, classé aux Monuments Historiques.

- **Règlements des ports de Perros-Guirec : mise à jour 2022**

Le règlement d'exploitation des ports et le règlement particulier de police des ports ont été mis à jour.

Concernant le règlement d'exploitation des ports, la mise à jour concerne l'article B.3.10 portant sur une précision de l'amarrage des bateaux au niveau du môle de la pêche.

Concernant le règlement particulier de police de ports, la mise à jour se situe Chapitre III, article 18 concerne l'intitulé de la cale de Trestraou : Embarcadère Colonel Philippe Milon. Chapitre IV, les mises à jour concernent plusieurs articles : 20 à 24 sont principalement des reformulations et précisions sur le débarquement des navires de pêche et à passagers dans les ports de Perros-Guirec.

Sont annexés à ces deux règlements :

- un schéma d'implantation de la ligne Z à Ploumanac'h, la ligne des professionnels présentant la configuration actuelle de l'amarrage des bateaux de pêche et d'Armor Navigation.
- un schéma du môle de pêche de Perros-Guirec indiquant l'emplacement de l'aire de carénage, la zone de débarquement, d'avitaillement et de stationnement des bateaux de pêche, le point propre, la zone de stockage pour les pêcheurs et la filière des filets de pêche.

Sur ces règlements, Vincent Claveau précise qu'il y a une nouvelle AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) pour Armor Navigation. La société Armor Navigation finance ses nouveaux locaux. L'Embarcadère Colonel Philippe Milon de Trestraou ne sera pas privatisé et reste utilisable pour la plaisance et la pêche, cependant, les vedettes d'Armor Navigation sont prioritaires pour l'embarquement et le débarquement des passagers.

A terme, les vedettes ne s'amarreront que très exceptionnellement dans le port de Ploumanac'h. En cas de vent fort, il est envisagé qu'elles rentrent dans le bassin à flot où le ponton Dixi sera renforcé et la porte du bassin à flot élargie.

- **Réhabilitation de la porte du bassin à flot de Perros-Guirec**

Les élus souhaitent engager la réflexion sur le projet de la porte et donc démarcher les institutions pour l'octroi de subventions afin de définir un plan de financement le plus précis possible. Ce plan de financement estimé constitue une aide à la décision.

La société CETIA qui a réalisé la nouvelle porte du port de Quiberon a été missionnée par la Ville pour réaliser un avant-projet simplifié et mener une réflexion sur les travaux à réaliser. Plusieurs scénarii sont avancés : réparation de la porte existante, remplacement par une porte neuve automatisée, porte basculante automatisée avec ou sans élargissement).

Le plan de financement envisagé de cette opération (2 713 000 € H.T.) sera réalisé sur le budget des ports grâce à une subvention d'équipement du budget de la Ville soit :

- DETR (l'Etat) : 200 000 €
- DSIL (l'Etat) : 200 000 €
- Contrat de territoire (Département) : 300 000 €
- LTC : 49 000 €
- Autofinancement/emprunt : 1 964 000 €

L'autofinancement sera remboursé en partie grâce à l'économie de personnel et l'agrandissement de la porte qui pourra engendrer de nouveaux contrats d'amarrage.

Il est nécessaire de finaliser le plan de financement afin de lancer les appels d'offre.

Les travaux peuvent se faire sans fermeture de bassin, en 6 mois. Ils pourraient débiter à l'automne 2023 pour être effectifs saison 2024.

Les décisions sont votées à l'unanimité.

## **2. QUESTIONS DIVERSES**

### **Point sur les contrats annuels**

Monsieur Le Maire informe que les contrats annuels au Bassin à flot et à Ploumanac'h restent stables, cependant, une forte baisse est constatée au niveau des mouillages. Cette baisse est générale au niveau des ports (le port de Trébeurden a vu une baisse de -43% cette année).

Yannick Cuvillier précise qu'environ 100 mouillages restent inoccupés à Perros-Guirec. A l'automne une partie de ces mouillages sera supprimée.

Les élus du CLUPP de Perros-Guirec (Madame Vernoux, M. Haussonne et M. Guérin) souhaitent présenter les questions reçues par les plaisanciers en vue des Conseils Portuaires de ce jour.

### **Demandes d'informations complémentaires sur la SPL**

Yannick Cuvillier informe qu'Eskale d'Armor recevra une subvention de 200 000 € par an provenant du parc éolien de Saint Briec (Erquy). Cette subvention permettra de financer les postes supports comme la Direction, la Comptabilité, le Pilotage, la Commercialisation et le Marketing.

Une grande action de promotion pour toute la plaisance dans les Côtes d'Armor est envisagée.

L'autre avantage de la SPL est la mutualisation possible de personnel, matériel et spécialisation entre les ports du groupe.

Concernant les ports de Perros-Guirec, le passage à la SPL n'interviendrait pas avant le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

### **Horaires d'ouverture de la porte**

Pour répondre aux questions des aménagements d'horaires d'ouverture de la porte, il est rappelé, que ponctuellement, la porte du bassin à flot peut être ouverte à la demande d'un client avec une prévenance suffisante pour étudier la faisabilité (en fonction des coefficients, des contraintes de service).

### **Les tarifs**

Les tarifs escales « été » débutent au 1<sup>er</sup> mai alors que les horaires d'ouverture de porte changent au 1<sup>er</sup> juin, pourquoi ne pas l'harmoniser ?

Yannick Cuvillier répond que le coût du personnel mobilisé la nuit coûte plus cher que les éventuelles escales à cette période.

Question sur le tarif de démâtage qui a augmenté pour bateaux de 8 à 10 mètres.

Réponse : jusqu'en 2020 le démâtage pour les bateaux jusqu'à 9,99 mètres était le même et en 2021, il a été créé un tarif pour les bateaux jusqu'à 7,99 puis jusqu'à 9,99 mètres.

### **Problèmes de parking**

Question sur la difficulté parfois de se garer sur le parking le long des pontons.

Monsieur Le Maire indique qu'il n'est pas possible de privatiser la contre-allée pour les plaisanciers.

### **Accès au ponton de distribution de carburants**

Demande de plaisanciers de mettre un marquage à proximité du ponton de service afin que les navires se ravitaillant en carburant n'échouent pas.

Arnaud Piepers indique qu'une bouée de couleur sera installée afin de signaler le danger.

### **Cale du Linkin**

Demande de remise en état de la cale du Linkin.

Arnaud Piepers indique que le coût pour refaire la cale du Linkin est d'environ 180 000 € et 250 000 à 300 000 € en réaménageant le parking et la cale.

Monsieur Le Maire informe qu'une réflexion va être faite pour réaménager tout l'espace Théo David (l'espace au niveau de la cale du Linkin).

### **Trestraou**

Questions portant sur l'emplacement pour les annexes, l'utilisation de l'Embarcadère Colonel Philippe Milon et l'entretien des corps morts.

Vincent Claveau répond qu'à Trestraou beaucoup de plaisanciers utilisent des annexes type semi-rigide à moteur et leur taille ne leur permet pas d'être rangées dans les racks à annexes et la place manque pour les laisser par terre.

Arnaud Piepers rappelle que des plongeurs professionnels vérifient tous les ans les corps-morts.

### **Sécurité des pontons : échelles**

Demande portant sur l'installation d'échelles supplémentaires.

Arnaud Piepers répond qu'il n'y a pas de normes concernant le nombre d'échelles, juste des préconisations.

A notre connaissance, il y a très peu d'accidents dans les ports de Perros-Guirec.

Au début de la saison, la Capitainerie a envoyé un mail avec diverses informations, dont celle proposant aux bateaux sur ponton et sur bouée flot, de ne pas fixer leur échelle, mais de la laisser relevée avec un ruban de couleur afin de signaler qu'elle peut être utilisée pour remonter une personne tombée à l'eau (voir photos).



### Redevance suite au sinistre

Suite à l'incident de la nuit du 4 au 5 janvier, la question d'une remise pour l'inutilisation des bateaux sinistrés est posée.

Yannick Cuvillier répond qu'il n'y aura pas de remise car il apparaît plus important de consacrer les moyens au financement d'une nouvelle porte fiabilisée.

De plus, le port n'a pas la certitude que les levages seront pris en compte par l'assurance, d'où perte financière pour le port également.

### Autres questions du CLUPP

- Question portant sur le ponton Albatros glissant et humide et un catway dont une latte est cassée.

Arnaud Piepers répond que l'entretien des pontons est toujours en cours. Le ponton a été nettoyé la saison dernière et le sera aussi cette année. Concernant la latte à réparer, l'information a été connue récemment et a été notée sur les entretiens prévus.

- Question sur la poubelle jaune de recyclage de la contre-allée qui a été supprimée après une mise en place sur une période très courte.

Arnaud Piepers répond que le service des ports avait communiqué sur cette installation mais que LTC n'a pas laissé le temps à la Ville d'installer la signalétique. La signalétique est prête, une fois installée une demande sera renvoyée à LTC afin de remettre en service le container de recyclage.

### Borne de paiement de la cale de Park ar Bivic de Ploumanac'h hors service

Arnaud Piepers relance régulièrement la société. La réparation était prévue cette semaine. Elle devrait avoir lieu dans les jours qui viennent.

### Désenvasement du port de Ploumanac'h

Yannick Cuvillier informe que l'étude de bathymétrie dans le port de Ploumanac'h annonce 13 500 m<sup>3</sup> de dragage à prévoir.

Sur les 3 zones d'étude :

- La zone 1 : zone des professionnels n'est pas polluée
- La zone 2 : au niveau de la cale de Park ar Bivic, présence de gasoil
- La zone 3 : au niveau du Moulin à Marée, présence de TBT (antifouling...)

Des analyses complémentaires sont prévues afin de vérifier si toutes les zones 2 et 3 sont polluées ou uniquement certains points. Des tests d'écotoxicité vont également être réalisés sur un échantillon d'huitres et bulots pour voir si cela nuit ou pas le milieu marin.

Par rapport à la dernière étude réalisée en 2016 à Ploumanac'h, ce n'est pas le niveau de pollution qui a empiré, il s'agit du seuil d'alerte qui a baissé.

Pour le désenvasement des 13 500 m<sup>3</sup>, le coût le plus important serait celui du transport pour emmener les sédiments en Mayenne (centre de traitement).

La solution la moins coûteuse serait de combler une carrière de Perros-Guirec (moins de transport). Pour cela il faudrait avoir des autorisations de l'Etat.

Grâce au regroupement des ports avec la SPL, les coûts de désenvasement pourraient être mutualisés.

M. Yannick Guegan se dit satisfait car le petit muret situé cale de Park ar Bivic, à Ploumanac'h, qui était endommagé a été refait par les services techniques et le service des ports est intervenu toute la semaine pour des entretiens dans le port.

### CLUPP

M. Haussonne aimerait qu'un lien vers le règlement du CLUPP soit rajouté sur le site web de la Ville à la rubrique des Ports.

Madame Vernoux trouve très positif ces échanges avec les plaisanciers, cela permet de redynamiser l'action des élus du CLUPP.

La séance est levée à 10h50.

Fait à Perros-Guirec,  
Le 4 juin 2022

Les Présidents,

Erven LEON

Yannick CUVILLIER



The image shows two handwritten signatures in blue ink. The first signature is on the left, and the second is on the right. Between the signatures is a circular official stamp in blue ink. The stamp contains the text 'MAIRIE de PERROS-GUIREC' at the top and 'CÔTES D'ARMOR' at the bottom. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a castle tower and a figure holding a staff.

